Niveau(x) d'enseignement 4 Numéro EDUQ 9270228
Centre d'intérêt 755

Evaluation des programmes d'études : anglais, langue seconde, 5e année du secondaire / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation. -- [Québec] : La Direction générale, 1991.
[9] f. ; 28 cm. -- (Document d'information / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

Code 9091-8073, 16-7906

ISBN 2-550-15637-4

Vedette(s)-secondaire(s) Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Direction du développement de l'évaluation

Descripteur(s) Anglais (Langue) * Langue seconde * Evaluation de programmes * Méthode d'évaluation * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce document contient des renseignements sur le système d'évaluation des programmes d'études et sur l'évaluation du programme d'anglais, langue seconde, de la cinquième année du secondaire. Il présente également des renseignements relatifs à l'administration des instruments de sondage et d'une épreuve mesurant l'apprentissage des élèves. La liste des écoles publiques et privées sélectionnées en vue de l'évaluation de l'apprentissage des élèves apparait en annexe.

Type de document

9270228

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

ANGLAIS, LANGUE SECONDE
5e ANNÉE DU SECONDAIRE

FÉVRIER 1991

Québec

ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

ANGLAIS, LANGUE SECONDE
5e ANNÉE DU PRIMAIRE

SECONDAIRE

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques
Direction du développement de l'évaluation

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991 — 9091-8073

ISBN: 2-550-15637-4

Dépôt légal — premier trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Aux directrices générales
et aux directeurs généraux
des commissions scolaires et des
établissements d'enseignement privés

Le présent document contient des renseignements sur le système d'évaluation des programmes d'études et sur l'évaluation du programme d'anglais, langue seconde, de la 5e année du secondaire actuellement en cours.

Il s'adresse aux directrices et directeurs des services éducatifs, aux responsables de l'évaluation pédagogique ainsi qu'aux conseillères et conseillers pédagogiques ou responsables du dossier d'anglais, langue seconde. Nous vous demandons de transmettre ce document aux directrices et directeurs d'école qui participent à cette évaluation à votre commission scolaire.

Des renseignements relatifs à l'administration des instruments de sondage et d'une épreuve mesurant l'apprentissage des élèves sont présentés dans les pages qui suivent pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés invités à participer à la présente opération.

Le directeur du Développement
de l'évaluation,

Michel Doré

Michel Doré

PLAN DU DOCUMENT

1. Renseignements généraux sur le système d'évaluation des programmes d'études

    1.1 Objectifs du système d'évaluation des programmes d'études

    1.2 Modèle et démarche d'évaluation

2. Évaluation du programme d'anglais, langue seconde, 5e année du secondaire

    2.1 Renseignements sur les instruments de sondage

    2.2 Renseignements sur l'épreuve mesurant l'apprentissage des élèves

Annexe I Modèle général d'évaluation des programmes d'études

Annexe II Liste des écoles publiques et des établissements d'enseignement privés sélectionnés en vue de l'évaluation de l'apprentissage des élèves

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES*

1.1 Objectifs du système d'évaluation des programmes d'études

En se dotant d'un système d'évaluation des programmes d'études, le Ministère entend:

. effectuer une recherche plus formelle sur la qualité des programmes d'études mis en oeuvre dans les écoles du Québec afin d'éclairer les décisions à prendre touchant l'amélioration des programmes, leur maintien, leur remplacement par d'autres ou leur abandon;

. assurer une meilleure gestion des programmes d'études.

1.2 Modèle et démarche d'évaluation

Le modèle d'évaluation utilisé comprend trois composantes distinctes liées aux phases du processus d'introduction d'un programme d'études:

A) les antécédents, correspondant à la phase d'élaboration du programme d'études;

B) les transactions, correspondant aux phases d'implantation et de mise en oeuvre du programme d'études;

C) les résultats, correspondant à la phase des effets de la mise en oeuvre du programme d'études (rendement des élèves, satisfaction des personnes intéressées).

Selon la phase sur laquelle porte l'évaluation, le Ministère utilise une série d'instruments de mesure. Les données ainsi recueillies sont analysées et consignées dans un rapport.

La figure de l'annexe I présente le modèle général d'évaluation des programmes d'études. On y retrouve les trois phases principales du processus d'introduction d'un programme d'études ainsi que les objets d'évaluation de chacun des instruments de mesure utilisés à l'issue de ces diverses phases.

---

* **Gestion du système d'évaluation des programmes d'études du préscolaire, du primaire et du secondaire**. Comité directeur, Évaluation des programmes d'études, ministère de l'Éducation, mai 1986.

2. ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE, 5ᵉ ANNÉE DU SECONDAIRE

En ce qui a trait à l'évaluation du programme d'anglais, langue seconde, 5ᵉ année du secondaire, l'évaluation effectuée à l'issue de la phase 1, c'est-à-dire de l'élaboration du programme, a pris fin en 1984. L'implantation du programme étant maintenant terminée, la présente opération se situe à la fin de la phase 2, soit celle de la mise en oeuvre du programme ainsi qu'à la phase 3, soit celle des résultats de la mise en oeuvre du programme.

2.1 Renseignements sur les instruments de sondage

Afin d'obtenir l'opinion des agentes et agents d'éducation, des questionnaires seront administrés à l'automne 1991. Des entrevues ou des rencontres pourront avoir lieu au besoin à l'automne 1991.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'opération ne pourra être réalisée complètement au printemps 1991.

Soulignons que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés recevront au début de l'automne les renseignements pertinents à ce sujet.

Cependant, les élèves sélectionnés dans chaque école choisie (liste paraissant à l'annexe II) recevront un questionnaire d'opinion en mai 1991 (Instrument 5.4).

2.2 Renseignements sur l'épreuve mesurant l'apprentissage des élèves

L'épreuve unique d'anglais, langue seconde, de 5ᵉ année du secondaire servira à mesurer l'apprentissage des élèves. Vous trouverez tous les renseignements sur cette épreuve dans le document d'information (16-7105-91) intitulé **Épreuves uniques, Anglais, langue seconde, de cinquième année du secondaire, 136-584**.

Afin de répondre aux exigences de l'évaluation du programme d'études, les dix objectifs terminaux du programme seront mesurés, soit six objectifs en compréhension et quatre objectifs en production. Afin que les données provenant de tous les groupes sélectionnés soient recueillies et analysées, les responsables dans les écoles sélectionnées, soit les écoles de la liste en annexe, devront retourner au Ministère après la correction, les documents suivants :

- le cahier de réponses placé au milieu du cahier de l'élève relatif à la compréhension de la langue écrite et à la rédaction d'un texte;

- le cahier de réponses placé au milieu du cahier de l'élève relatif à la compréhension de la langue parlée.

Pour ce qui est de mesurer l'apprentissage des élèves en production orale, des écoles seront choisies parmi les écoles sélectionnées. Au cours d'une rencontre qui aura lieu dans les bureaux du MEQ, en avril 1991, les directrices et les directeurs de ces écoles seront informés des modalités qui entoureront l'évaluation.

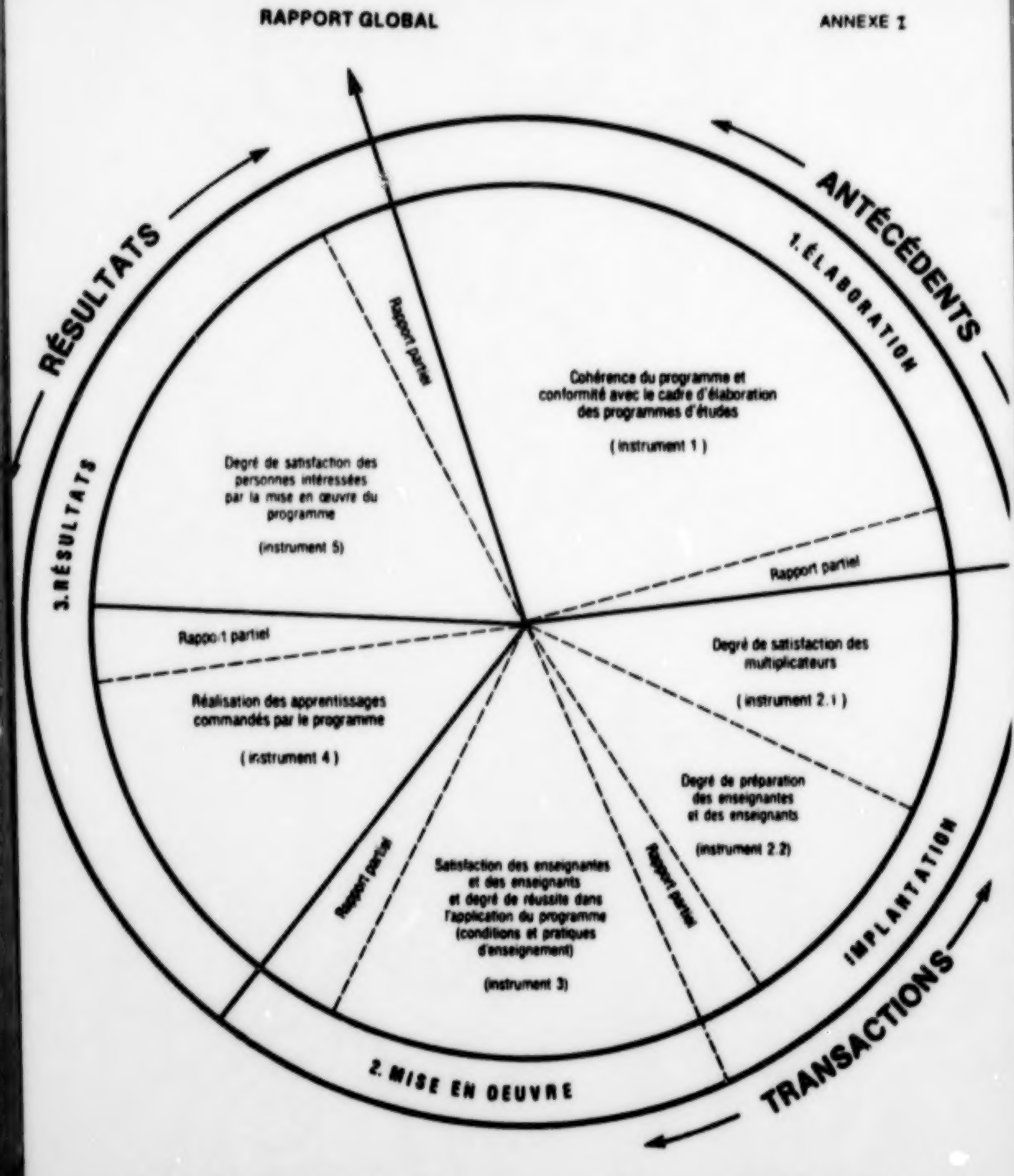

MODÈLE GÉNÉRAL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

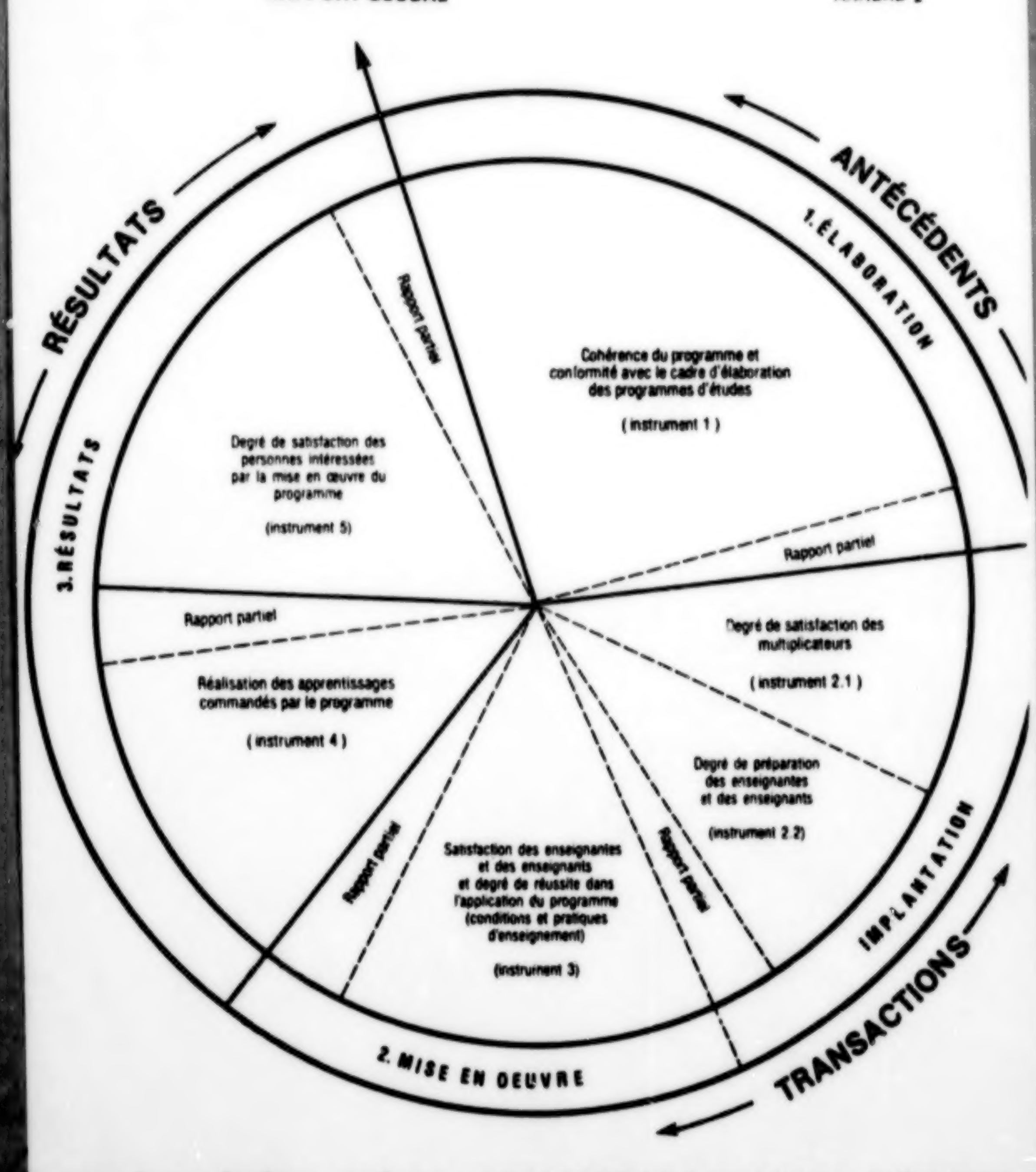

MODÈLE GÉNÉRAL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE
5e ANNÉE DU SECONDAIRE

ÉCHANTILLON

Un groupe d'élèves de 5e année du secondaire de chaque école mentionnée dans la liste ci-dessous devra retourner les cahiers de l'élève de l'épreuve unique d'anglais, langue seconde, de juin 1991 et les questionnaires d'opinion (Instrument 5.4).

Les consignes relatives à l'identification des groupes d'élèves et au retour des documents seront communiquées dans les écoles indiquées ci-dessous en avril 1991.

LISTE DES ÉCOLES SÉLECTIONNÉES

ÉCOLES PRIVÉES

CODE ÉCOLE	NOM DE L'ÉCOLE	RÉGION
191500	COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	01
140500	COLLÈGE DE CHAMPIGNY	03
277512	COLLÈGE DU SACRÉ-COEUR	05
440514	SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE	6.2
749555	COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBOEUF	6.3
749675	COLLÈGE MONT-ROYAL	6.3
170503	COUVENT NOTRE-DAME-DE-TOUTES-GRÂCES	12

ÉCOLES PUBLIQUES

CODE ÉCOLE	NOM DE L'ÉCOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	RÉGION
191015	POLYVALENTE LA POCATIÈRE	LA POCATIÈRE, LA CS DE	01
109002	POLYVALENTE DOMINIQUE-RACINE	CHICOUTIMI, LA CS	02

CODE ÉCOLE	NOM DE L'ÉCOLE	NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE	RÉGION
121001	POLYVALENTE SAINT-AUBIN	GOUFFRE, LA CS DU	03
140006	POLYVALENTE ANCIENNE-LORETTE	CHAUVEAU, LA CSR	03
222019	ÉCOLE SAINTE-MARIE	PRINCE-DAVELUY, LA CS	04
221023	POLYVALENTE LE BOISÉ	VICTORIAVILLE, LA CS DE	04
275149	ÉCOLE SECONDAIRE LA RUCHE	MAGOG, LA CS DE	05
369027	ÉCOLE JEAN-BAPTISTE-MEILLEUR	LE GARDEUR, LA CS	6.1
344002	POLYVALENTE BARTHÉLEMY-JOLIETTE	L'INDUSTRIE, LA CS DE	6.1
328034	ÉCOLE SECONDAIRE GEORGES-VANIER	LES ÉCORES, LA CS	6.1
281005	ÉCOLE SECONDAIRE FERNAND-LEFEBVRE	SOREL, LA CS DE	6.2
282009	ÉCOLE SECONDAIRE BERNARD-GARIÉPY	TRACY, LA CS DE	6.2
459012	POLYVALENTE BEAUHARNOIS	MOISSONS, LA CS DES	6.2
559047	POLYVALENTE POINTE-AUX-TREMBLES	JÉRÔME-LE ROYER, LA CS	6.3
699035	ÉCOLE SECONDAIRE DES SOURCES	BALDWIN-CARTIER, LA CS	6.3
472033	POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE	DRAVEURS, LA CS DES	07
498018	ÉCOLE LA SOURCE	ROUYN-NORANDA, LA CS	08
532018	POLYVALENTE DES BAIES	MANICOUAGAN, LA CS DE	09
170013	POLYVALENTE BENOÎT VACHON	LOUIS-FRÉCHETTE, LA CSR	12

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-7906